

L'essor du temps partiel au fil des générations : quelle incidence sur la première partie de carrière des femmes et des hommes ?

La diffusion de l'emploi à temps partiel est un des éléments de la transformation du marché du travail des dernières décennies. Son essor touche toutes les générations et concerne une part croissante de la population en emploi. Si, depuis les années 2000, la part de l'emploi à temps partiel s'est stabilisée pour les femmes, elle continue d'augmenter pour les hommes. Cependant, les femmes ont été et sont toujours les premières concernées par le temps partiel. Parmi les femmes en emploi nées entre 1935 et 1939, moins de 10 % travaillaient à temps partiel entre 30 et 34 ans, alors que leurs cadettes de 25 ans étaient deux fois plus nombreuses (20 %). Les hommes des mêmes générations étaient deux fois moins concernés (5 %). De génération en génération, les taux d'activité et d'emploi des femmes se rapprochent de ceux des hommes, mais l'emploi à temps partiel reste majoritairement féminin et représente une partie plus importante de la carrière des femmes.

Parmi les personnes ayant été à temps partiel à un moment donné entre 20 et 40 ans, six grands types de parcours professionnels se distinguent selon que le temps partiel est plus ou moins continu, tardif ou transitoire. Pour certaines, l'emploi à temps partiel est motivé par des raisons familiales ; pour d'autres, les caractéristiques professionnelles (diplôme, secteur d'activité...) jouent davantage, mais les frontières sont ténues et les deux dimensions interagissent dans de nombreux cas.

Entre les générations 1935 et 1964, la hausse du nombre d'enfants et du niveau de diplôme des travailleurs à temps partiel traduit une modification du comportement d'activité des mères, qui sont moins souvent inactives lorsque leurs enfants sont jeunes et privilégient le temps partiel pour rester ou reprendre un emploi, ainsi que l'émergence de nouvelles modalités d'entrée dans la vie active sur des emplois qualifiés pour lesquels le temps partiel constitue un passage obligé vers un emploi stable à temps complet.

La part du temps partiel dans l'emploi a doublé depuis le milieu des années 1980. Représentant à peine plus d'un emploi sur vingt à la fin des années 1960, le temps partiel concerne un emploi sur dix à partir de 1983 et près d'un emploi sur cinq en 2015. Le temps partiel a accompagné l'augmentation de l'activité des femmes amorcée après la seconde guerre mondiale. Il a suivi la tertiarisation de l'économie, mais a aussi coïncidé avec une montée des difficultés d'insertion sur le marché du travail, de l'instabilité de l'emploi et le développement des contrats de courte durée [1]. Les politiques incitatives de recours au temps partiel par les entreprises mises en œuvre durant les années 1990 ont contribué à sa diffusion dans l'économie française [2].

L'essor du temps partiel s'explique par la flexibilité qu'il apporte à certains salariés et employeurs. Pour les salariés, le temps partiel peut être un moyen d'alléger la charge de travail pour s'occuper des enfants, gérer des problèmes

de santé ou disposer de plus de temps libre, notamment avant de partir à la retraite [3]. Pour les employeurs, il est surtout un moyen d'ajuster la main-d'œuvre au rythme d'activité.

Le secteur des services est le principal pourvoyeur d'emplois à temps partiel. La grande distribution, l'hébergement-restauration et les activités de nettoyage en entreprise comptent plus de trois emplois sur dix à temps partiel [4]. Ces secteurs rassemblent des salariés peu qualifiés dont les choix d'emploi sont souvent restreints et pour lesquels le temps partiel est parfois la seule forme d'emploi proposée. En 2011, un salarié à temps partiel sur trois travaille ainsi faute d'avoir trouvé un temps complet. L'emploi à temps partiel peut aussi concerner des jeunes relativement qualifiés, qui poursuivent leurs études en parallèle ou exercent une autre activité professionnelle [3], [4].

En retraçant les parcours professionnels d'un grand nombre de générations, l'enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP) permet de saisir comment le temps partiel s'est progressivement diffusé dans les carrières et quel est le profil des personnes qui suivent ces parcours (encadré). Quelle place occupe le temps partiel dans les parcours professionnels des générations successives de femmes et d'hommes ? Peut-on caractériser des carrières types de travailleurs à temps partiel ? Le temps partiel est-il une modalité d'accès, de maintien ou de détachement progressif de l'emploi à temps complet ? Comment les différentes formes de temps partiel ont-elles évolué au fil des générations ?

Le temps partiel concerne une part croissante de la population en emploi, mais reste majoritairement féminin

L'essor de l'emploi à temps partiel concerne en premier lieu les femmes. Au début des années 1980, moins de 20 % des femmes en emploi travaillent à temps partiel, 30 % à partir de la fin des années 1990. En 2015, les femmes représentent huit travailleurs à temps partiel sur dix (1).

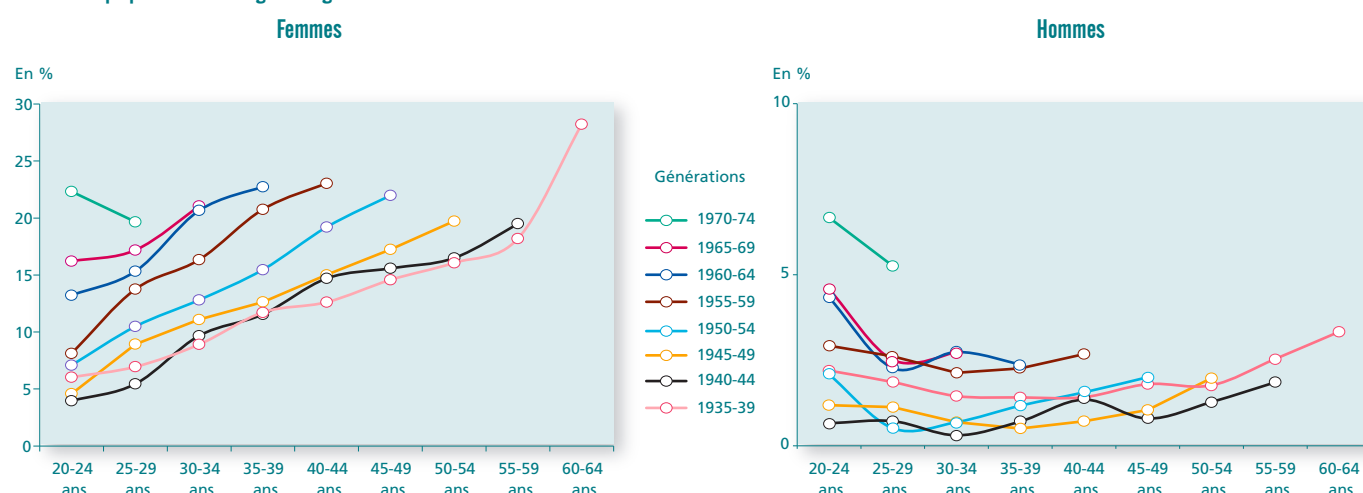
Cet essor touche les générations (2) avec des ampleurs différentes, mais le temps partiel concerne une part croissante de la population en emploi à tous les âges passé 25 ans, au moins jusqu'aux générations de la fin des années 1970 (graphique 1) (3). Cette progression du temps partiel s'accroît pour les femmes des générations du baby-boom. Parmi les femmes âgées de 35 à 39 ans en emploi, 13 % travaillent à temps partiel au sein de la génération 1945-49, 16 % dans la génération 1950-54 et 23 % dans la génération 1960-64.

Pour toutes les classes d'âges, les taux de temps partiel des hommes nés avant les années 1970 sont nettement inférieurs à ceux des femmes, ne dépassant pas 5 %. Selon les générations, ceux des femmes atteignent entre 5 % et 10 % en début de vie active, 20 % à des âges plus avancés, et ceci de plus en plus tôt au fil des générations : après 50 ans pour les femmes nées dans les années 1940 – avec des taux plus élevés à l'approche de la retraite –, entre 35 et 45 ans pour celles nées dans les années 1950, autour de 30 ans pour celles nées dans les années 1960. Les générations des années 1960-1970 se distinguent de leurs aînées par des taux de temps partiel plus élevés avant l'âge de 25 ans et, pour les hommes, par des taux plus importants qu'à des âges plus avancés. Ces générations qui entrent sur le marché du travail durant les années 1980-1990 connaissent davantage de difficultés d'insertion, allongent leurs études et, plus souvent, les cumulent avec un travail à temps partiel (4).

L'emploi à temps partiel représente une part croissante de la carrière des femmes

L'augmentation du temps partiel a accompagné la progression de l'activité et de l'emploi des femmes. Au fil des générations, les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail, particulièrement aux âges où elles sont mères de jeunes enfants. À 28 ans, moins de 60 % des femmes nées avant 1945 étaient actives, 70 % de celles dans la décennie d'après-guerre et plus de 85 % de celles nées après 1965 [5]. Au fil des générations, les femmes devenant mères interrompent moins souvent et moins longtemps leur activité professionnelle et une partie d'entre elles occupent un emploi à temps partiel.

Graphique 1
Taux de temps partiel selon l'âge et la génération de naissance



Lecture : entre 30 et 34 ans, 8 % des femmes nées entre 1935 et 1939 en emploi travaillaient à temps partiel.

Champ : personnes nées entre 1935 et 1974 vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source : Dares-Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP), panel 2010 ; calculs Dares.

(1) Chiffres issus de l'enquête Emploi de l'Insee.

(2) Une « génération » désigne ici le regroupement de personnes nées sur cinq années ; par exemple, la génération 1945-49 rassemble l'ensemble des personnes nées entre 1945 et 1949.

(3) Les taux de temps partiel détaillés par âge sont présentés dans [5].

(4) Pour les hommes nés entre 1960 et 1974 et les femmes nées entre 1970 et 1974, la baisse du taux de temps partiel entre les deux tranches d'âge 20-24 ans et 25-29 ans traduit à la fois l'accès à un temps complet de personnes ayant commencé à travailler à temps partiel et l'entrée sur le marché du travail de jeunes diplômés à temps complet.

Entre 20 et 40 ans, les parcours professionnels des femmes témoignent de cette plus forte présence en emploi. Alors que les années en inactivité (y compris les périodes d'études et à l'étranger) représentent près de 40 % du parcours des femmes de la génération 1935-39, elles concernent un tiers de celui des femmes nées dans les années 1940 et près d'un quart de celles nées au début des années 1960 (graphique 2). Parallèlement, la part de l'emploi, à temps complet ou à temps partiel, est croissante entre ces générations, représentant de 13 à plus de 15 des 21 années considérées.

L'évolution des carrières des hommes est sensiblement différente. L'emploi représente pour eux au moins 90 % des années entre 20 et 40 ans. Cette part tend cependant à baisser légèrement sous l'effet de l'allongement des études et de l'augmentation du chômage.

Si, de génération en génération, les taux d'activité et d'emploi des femmes se rapprochent de ceux des hommes, l'emploi à temps partiel reste majoritairement féminin et représente une part croissante de la carrière des femmes. Entre 20 et 40 ans, l'emploi à temps partiel occupe 5 % du parcours des femmes des générations 1935-39 et 1945-49, 7-8 % de celui des femmes des générations 1945-49 et 1950-54 et plus de 10 % pour les générations 1955-59 et 1960-64. Dans les parcours des hommes, la part de l'emploi à temps partiel reste inférieure à 3 %.

Le travail à temps partiel avant 40 ans recouvre des situations et des parcours professionnels variés

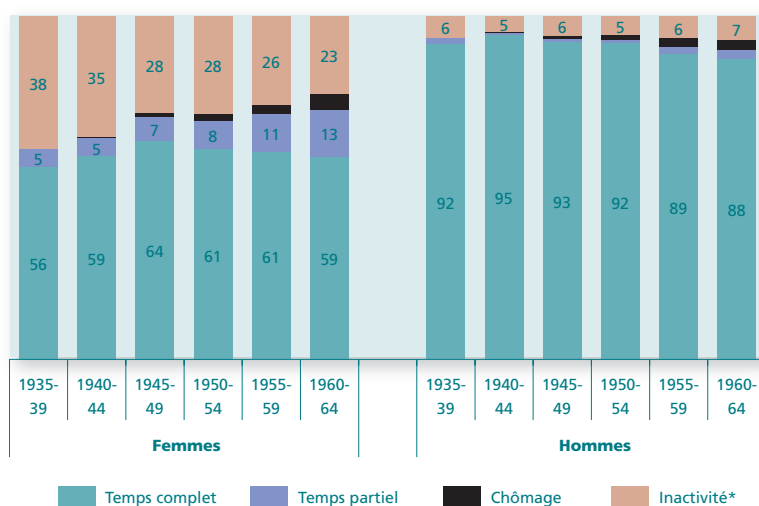
La part croissante du temps partiel dans les carrières des femmes et, dans une bien moindre mesure, des hommes masque des situations individuelles variées. Entre 20 et 40 ans, les travailleurs qui occupent à un moment donné un temps partiel sont significativement plus souvent des femmes, des personnes nées étrangères et des parents d'au moins deux enfants que ceux qui n'occupent que des emplois à temps complet (tableau 1). À 40 ans, ils travaillent plus fréquemment en contrat à durée limitée et dans le secteur privé. Le temps partiel avant 40 ans concerne des personnes souvent plus diplômées. Seules 26 % d'entre elles ne sont pas diplômées du secondaire et 21 % sont diplômées du supérieur (respectivement 29 % et 17 % pour les autres travailleurs) (tableau 2). Ce plus haut niveau de formation initiale s'explique par la surreprésentation des temps partiels réalisés en parallèle des études ou comme modalité d'accès à des emplois qualifiés.

Les profils familial et professionnel des personnes qui occupent un emploi à temps partiel entre 20 et 40 ans suggèrent des logiques d'occupation du temps partiel globalement différentes entre les femmes et les hommes. Significativement plus souvent, les hommes ont moins d'enfants (5) et vivent moins longtemps en couple sur la période (6), ce

Graphique 2

Parcours de 20 à 40 ans des femmes et des hommes des générations 1935-39 à 1960-64

Parts moyennes en %



* L'inactivité inclut les périodes d'études, de service militaire et les périodes à l'étranger.

Lecture : les femmes nées entre 1935 et 1939 ont passé en moyenne 56 % des années comprises entre 20 et 40 ans en emploi à temps complet.

Champ : personnes nées entre 1935 et 1964 vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source : Dares-Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP), panel 2010 ; calculs Dares.

Tableau 1

Caractéristiques à 40 ans des personnes ayant travaillé à temps partiel entre 20 et 40 ans

	Rapports de chances
Sexe	
Femme	Réf.
Homme	0,18 ***
Nationalité	
Né Français	Réf.
Étranger ou devenu Français.....	1,48 ***
Nombre d'enfants (1)	
Moins de deux enfants	Réf.
Deux enfants ou plus	1,21 **
Diplôme le plus élevé	
Non diplômé du secondaire	Réf.
Brevet à bac	1,24 **
Diplômé du supérieur	1,72 ***
Statut	
Salarié du privé ou indépendant	Réf.
Salarié du public	0,61 ***
Type d'emploi	
CDI ou assimilé	Réf.
CDD et contrats courts.....	1,62 ***
Fonction	
Activité manuelle	1,60 ***
Activité de bureau	NS
Soin aux personnes	1,56 ***
Autres fonctions.....	Réf.
Secteur d'activité	
Non tertiaire.....	0,31 ***
Commerce.....	0,62 ***
Éducation, santé.....	0,75 **
Administration	NS
Autres services.....	Réf.

Réf. : modalité de référence ; NS : non significatif à 10 % ; seuils de significativité à * 10 %, ** 5 %, *** 1 %. Les caractéristiques professionnelles sont celles de l'emploi occupé ou du dernier emploi à 40 ans.

(1) Nombre d'enfants lors de l'enquête, soit à l'âge de 42 ans pour les personnes les plus jeunes, 72 ans pour les plus âgées.

Lecture : à caractéristiques identiques, un homme a 5,6 fois moins de chances qu'une femme (1/0,18) de connaître un épisode de temps partiel entre 20 et 40 ans.

Estimation par régression logistique en contrôlant par les variables indiquées dans le tableau, ainsi que par la durée de vie en couple, la catégorie socioprofessionnelle au dernier emploi à 40 ans et par l'existence de problèmes de santé avant la date de l'enquête.

Champ : personnes nées entre 1935 et 1964, ayant occupé un emploi entre 20 et 40 ans.

Source : Dares-Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP), panel 2010 ; calculs Dares.

(5) Les résultats de l'estimation sont présentés dans [6].

(6) Dans l'enquête SIP, la vie en couple désigne une vie commune entre personnes de même sexe ou de sexe opposé, ayant duré au moins un an ou dont est né un enfant. Elle ne suppose ni le mariage, ni le partage du même logement.

Tableau 2

Caractéristiques à 40 ans des personnes selon qu'elles ont travaillé ou non à temps partiel entre 20 et 40 ans

En %

	En emploi à temps complet seul			En emploi à temps partiel			Ensemble
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	
Nationalité							
Né Français	93	90	91	89	85	88	91
Étranger ou devenu Français	7	10	9	11	15	12	9
Nombre d'enfants à la date de l'enquête							
Moins de deux enfants	31	28	30	21	44	24	29
Deux enfants ou plus	69	72	70	79	56	76	71
Durée en couple depuis l'âge de 20 ans							
Au plus 17 années	43	59	52	36	81	43	51
18 années ou plus	57	41	48	64	19	57	49
Diplôme le plus élevé							
Non-diplômé du secondaire	28	30	29	27	23	26	29
Brevet à Bac	54	54	54	53	51	52	54
Diplômé du supérieur	19	16	17	20	26	21	18
Statut							
Salarié du privé ou indépendant	71	78	75	76	80	76	75
Salarié du public	29	22	25	24	20	24	25
Type d'emploi							
CDI et assimilés	84	86	85	78	76	77	84
CDD, intérim et autres contrats courts	16	14	15	22	24	23	16
Fonction							
Activité manuelle (production, gardiennage...)	24	55	41	31	46	33	40
Activité de bureau, d'enseignement, commercial	50	25	36	38	29	36	36
Soin aux personnes	12	2	7	17	6	15	8
Autres	14	17	16	14	19	15	16
Secteur d'activité							
Non tertiaire (agriculture, industrie, construction)	26	47	38	15	32	18	35
Commerce, activités financières	24	27	26	24	26	25	25
Éducation, santé et action sociale	24	9	16	24	23	24	17
Administration	13	11	12	12	9	11	12
Autres services	12	6	9	25	10	22	10
Catégorie socioprofessionnelle							
Cadre et assimilés	10	16	13	8	19	9	13
Non-cadre	90	84	87	92	81	91	87
Problèmes de santé déclarés à la date de l'enquête							
N'a pas eu de problèmes de santé	45	48	47	43	46	44	46
A eu des problèmes de santé	55	52	53	57	54	56	54

Les caractéristiques professionnelles sont celles de l'emploi occupé ou du dernier emploi à 40 ans.

Lecture : 93 % des femmes qui ne connaissent pas un épisode à temps partiel entre 20 et 40 ans sont nées Françaises.

Champ : personnes nées entre 1935 et 1964, ayant occupé un emploi entre 20 et 40 ans.

Source : Dares-Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP), panel 2010 ; calculs Dares.

qui témoigne du rôle moindre que jouent pour eux les déterminants familiaux dans l'occupation d'un temps partiel. À l'âge de 40 ans, les hommes sont plus souvent cadres, exercent moins souvent des activités de bureau ou de soins et travaillent plus fréquemment dans le secteur du commerce, de l'éducation, de la santé ou dans des secteurs non tertiaires – l'agriculture, l'industrie, la construction.

Ces caractéristiques masquent cependant des similitudes dans les parcours professionnels de femmes et d'hommes qui connaissent un épisode de temps partiel et des différences de profils et de parcours des travailleurs à temps partiel. En effet, entre 20 et 40 ans, six grands types de parcours professionnels peuvent être identifiés à partir de l'enchaînement des situations d'activité d'une année sur l'autre : emploi à temps complet, à temps partiel, chômage ou inactivité (7). Si certains de ces parcours sont essentiellement féminins, d'autres sont plus mixtes. Les femmes représentent 84 % de la population qui a exercé au moins une année à

temps partiel entre 20 et 40 ans et elles suivent dans des proportions non négligeables chacun des six parcours.

Les parcours de type « temps partiel continu » : un emploi stable à temps partiel plutôt tertiaire, hors commerce, plus souvent pour des cadres à 40 ans

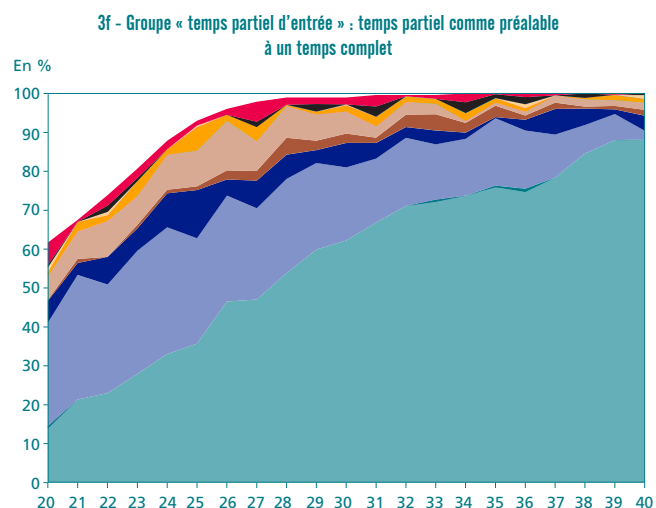
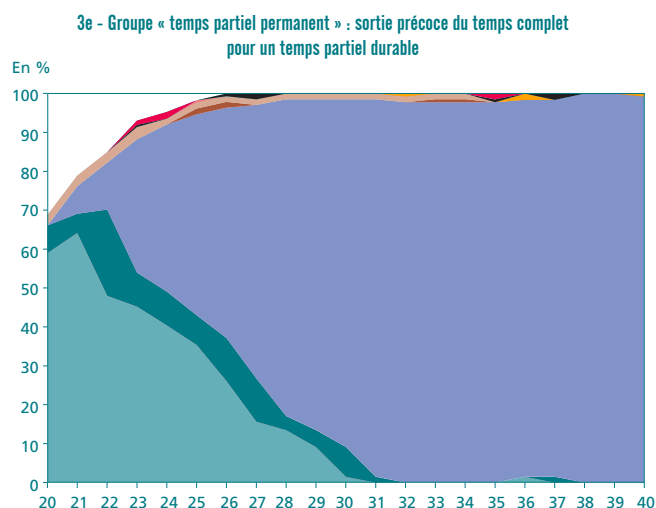
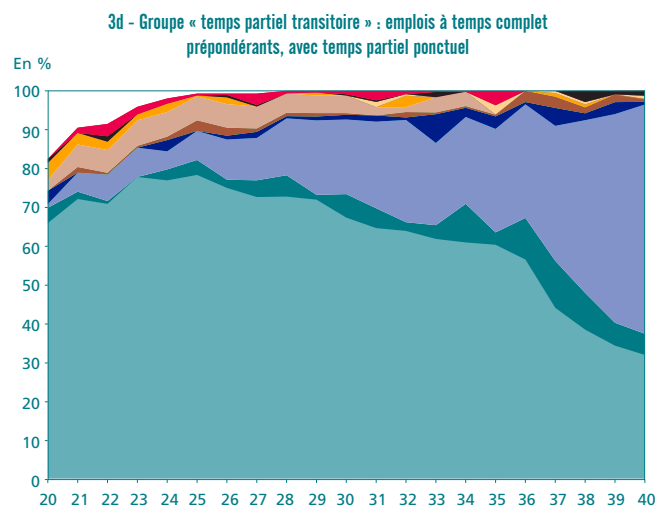
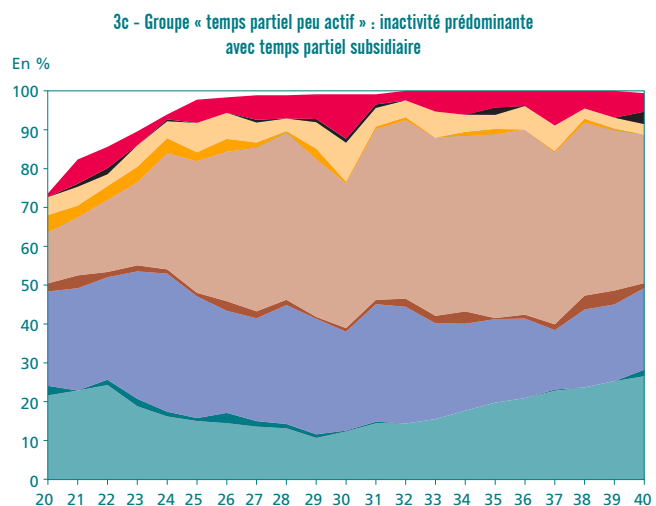
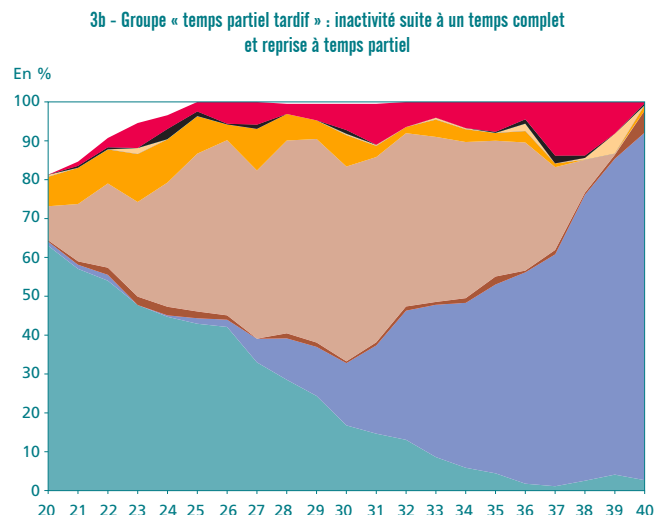
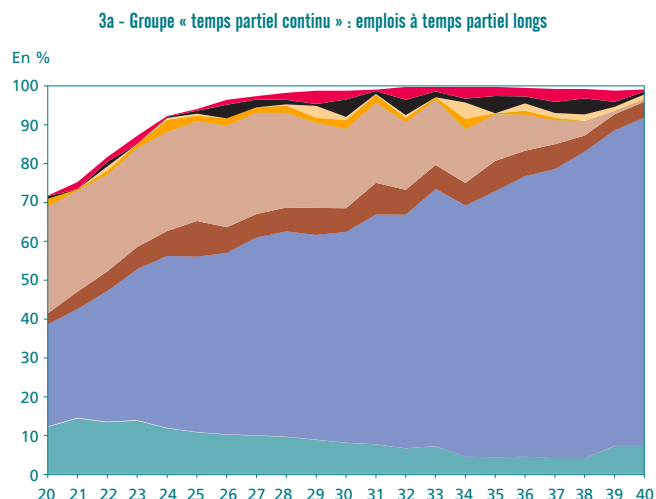
Les personnes qui connaissent un épisode de temps partiel entre 20 et 40 ans sont 25 % à suivre un parcours de type « temps partiel continu » (graphique 3). Dans ces parcours, l'occupation du temps partiel est durable et stable ; elle pourrait aussi bien correspondre à la condition de travail normale associée au poste occupé que résulter d'un choix délibéré du travailleur.

Entre 20 et 40 ans, la durée passée en emploi est, en moyenne, de 15 années (8). L'emploi est essentiellement à temps partiel (12,6 années en moyenne).

(7) Les parcours types sont identifiés par une analyse de classification à partir des variables dénombrant les situations d'activité sur deux années successives (temps complet puis temps partiel, par exemple). La méthodologie est décrite dans [6]. Pour disposer d'effectifs suffisants et mettre en évidence des figures communes aux femmes et aux hommes, l'analyse a été menée sur la population dans son ensemble.

(8) Les statistiques de moyenne et de proportion mentionnées dans la suite du texte, ainsi que les indications relatives aux transitions entre états sont détaillées dans [6].

Graphique 3
Fréquence des transitions dans les parcours entre 20 et 40 ans



- Temps partiel puis temps complet
- Maintien en temps partiel
- Temps complet puis temps partiel
- Maintien en temps complet
- Temps partiel puis chômage ou inactivité
- Temps complet puis chômage ou inactivité
- Inactivité puis chômage ou inactivité
- Chômage puis chômage ou inactivité
- Inactivité puis emploi
- Chômage puis emploi

La zone en blanc correspond aux transitions impliquant une année d'études, de service militaire ou passée à l'étranger.
 Lecture : entre 19 et 20 ans, 12 % des personnes qui suivent les parcours « temps partiel continu » sont restées à temps complet, 26 % sont restées à temps partiel, aucune n'est passée d'un temps complet à un temps partiel.
 Champ : personnes nées entre 1935 et 1964, ayant occupé un emploi à temps partiel entre 20 et 40 ans.
 Source : Dares-Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP), panel 2010 ; calculs Dares.

Il s'exerce surtout dans le cadre d'emplois longs, d'au moins 5 ans chez le même employeur (81 % du temps en emploi). Le temps complet est occasionnel et ne précède jamais immédiatement un emploi à temps partiel. Les prises et reprises d'activité se font à temps partiel.

Les personnes qui suivent les parcours de type « temps partiel continu » se caractérisent surtout par leur position sur le marché du travail (tableau 3). Elles sont plus fréquemment cadres ou assimilés (fonctionnaire de catégorie A, ingénieur...). Toutes choses égales par ailleurs, être cadre multiplie par 1,8 la chance de suivre ce parcours plutôt qu'un autre. Ces personnes exercent aussi significativement plus souvent des professions manuelles ou des activités de bureau, d'enseignement ou de commercial, et travaillent significativement moins souvent dans les secteurs non tertiaires (agriculture, industrie, construction) et le commerce.

Les parcours de type « temps partiel tardif » : un emploi à temps partiel stable pour des femmes en couple

Les personnes à temps partiel entre 20 et 40 ans sont 16 % à suivre un parcours de type « temps partiel tardif » (graphique 3). Leurs caractéristiques familiales ne se distinguent pas de façon significative de celles des autres personnes travaillant à temps partiel, mais le déroulement de leur première partie de carrière témoigne d'une rupture d'activité lors des naissances ; quelques années plus tard, le retour à l'emploi se fait alors à temps partiel. Dans ces parcours, le temps partiel occupe la moitié des années en emploi (7 années en moyenne). Les emplois à temps complet se situent en début de parcours et ne précèdent jamais directement un temps partiel. L'entrée dans le temps partiel se fait quasi exclusivement après une période d'inactivité. Les transitions d'un temps complet à l'inactivité sont spécifiques de ces parcours et, pour les femmes, elles semblent être liées à la situation familiale : 85 % des femmes qui suivent ces parcours cessent leur activité à temps complet l'année d'une naissance ou l'année suivante. Le premier emploi à temps partiel apparaît assez tardivement dans les parcours : plus de 7 années après le 1^{er} emploi, au-delà de l'âge de 33 ans en moyenne. À partir de 35 ans, le temps partiel devient la condition d'emploi majoritaire.

Les personnes qui suivent les parcours de type « temps partiel tardif » sont quasi exclusivement des femmes (98 %). Entre 20 et 40 ans, elles sont plus souvent en couple ; 70 % d'entre elles le sont au moins 18 ans. Lors de l'enquête, elles sont aussi significativement plus nombreuses à déclarer avoir eu des problèmes de santé. Comparées à l'ensemble de la population connaissant un épisode de temps partiel entre 20 et 40 ans, elles travaillent relativement plus souvent dans le secteur

privé ou comme indépendantes à l'âge de 40 ans. Elles exercent significativement plus souvent une fonction de soins et sont davantage dans le secteur tertiaire.

Bien que ces personnes aient une situation familiale conforme à la moyenne de celle des autres travailleurs à temps partiel, le motif familial apparaît déterminant dans le déroulement de leurs parcours. Ils correspondraient à ceux de femmes arrêtant de travailler suite à une naissance et optant pour le temps partiel pour reprendre un emploi lorsque leurs enfants sont plus grands.

Les parcours de type « temps partiel peu actif » : un lien lâche à l'emploi qui concerne davantage des femmes ayant au moins deux enfants

Les personnes à temps partiel entre 20 et 40 ans sont 21 % à suivre un parcours de type « temps partiel peu actif » (graphique 3). Il s'agit plus fréquemment de femmes (93 %) ayant deux enfants ou plus (86 % contre 76 % pour l'ensemble de la population à temps partiel). Les parcours se caractérisent par une alternance entre des emplois courts à temps complet et à temps partiel, et des périodes d'inactivité. L'épisode de temps partiel est transitoire, alors que l'inactivité est durable. Les parcours comprennent en moyenne 6,5 années à temps partiel. L'inactivité est prédominante et, sur les 21 années observées entre les âges de 20 et 40 ans, seules 11 sont en emploi. Les épisodes de temps partiel font suite à un emploi à temps complet ou un épisode d'inactivité. La sortie du temps partiel coïncide le plus souvent avec une sortie du marché du travail, ce qui est spécifique à ces parcours.

Les faibles quotités de travail à temps partiel sont plus fréquentes que dans d'autres types de parcours. Toutes choses égales par ailleurs, travailler à mi-temps ou à 80 % réduit au moins de moitié la chance de suivre les parcours « temps partiel peu actif » plutôt qu'un autre, par rapport à une quotité inférieure à 50 %. À l'âge de 40 ans, le dernier type de contrat de travail est plus fréquemment un emploi à durée déterminée (37 % contre 23 % pour l'ensemble de la population). Avoir eu comme dernier type de contrat un CDD ou un contrat court multiplie par 2,4 la chance de suivre ce type de parcours plutôt qu'un autre par rapport à avoir eu un contrat sans limite de durée.

Le profil de ces personnes et le déroulement de leur parcours suggèrent que les épisodes de temps partiel résultent de faibles dispositions pour accéder à des emplois stables et de qualité. Dans ces situations, les nécessités familiales pourraient entraîner un désinvestissement progressif de la vie professionnelle.

Les parcours de type « temps partiel transitoire » : un lien fort à l'emploi, des quotités de travail élevées pour des personnes plutôt peu diplômées

Les personnes à temps partiel entre 20 et 40 ans sont 12 % à suivre un parcours de type « temps partiel transitoire » (graphique 3). Il s'agit plutôt de personnes peu diplômées, ce qui pourrait restreindre leur accès à certains postes.

Entre 20 et 40 ans, elles sont près de 20 années en emploi, avec près de 5 années en emplois courts. Seules 5,5 années sont à temps partiel. Le temps partiel est une période transitoire qui suit et parfois précède un temps complet. Les transitions d'un temps complet à un temps partiel n'interviennent pas davantage autour d'une naissance qu'à d'autres moments(9). Ces réductions d'activité pourraient davantage résulter de difficultés d'accès à l'emploi à temps complet.

Les personnes qui suivent ce type de parcours se distinguent en premier lieu par leurs caractéristiques individuelles et familiales. Significativement plus souvent que les autres travailleurs à temps partiel, elles ont moins de deux enfants et elles vivent moins en couple : 56 % ont vécu au plus 17 années en couple sur les 21 années considérées et 24 % ont au plus 10 ans de vie en couple, soit une proportion deux fois plus importante que dans l'ensemble de la population. Cette plus courte durée de vie en couple s'accompagne souvent de plusieurs périodes de vie de couple entre 20 et 40 ans. Les hommes ont ainsi eu 1,24 union contre 1,06 pour l'ensemble des hommes connaissant un épisode de temps partiel, alors que les femmes se rapprochent de la moyenne (1,06 union contre 1,13).

Les caractéristiques de l'emploi occupé à 40 ans apparaissent peu discriminantes. Les personnes travaillent plus fréquemment dans le secteur du commerce et exercent moins souvent des activités manuelles. Seules 17 % sont en contrat à durée définie contre 23 % dans l'ensemble de la population, mais sans que cela soit significatif dans le suivi de ce parcours, dès lors que les autres caractéristiques sont contrôlées. En revanche, toutes choses égales par ailleurs, les personnes sont significativement moins diplômées que le reste de la population connaissant un épisode de temps partiel ; elles sont 31 % à ne pas avoir un diplôme du secondaire (26 % dans la population). Cela pourrait constituer un handicap pour accéder à des emplois stables et expliquer un nombre d'années en emplois courts un peu supérieur à la moyenne (4,7 contre 3,4).

Le caractère transitoire de l'occupation de l'emploi à temps partiel pourrait témoigner d'une situation par défaut entre deux emplois à temps complet, le temps partiel correspondant alors à du sous-emploi. Il n'est pas non plus à exclure que la relative instabilité dans l'emploi et le faible développement de la vie familiale soient liés, les difficultés d'emploi contrariant la construction d'une vie de famille et, inversement, les difficultés à construire

Tableau 3
Probabilité de suivre un type de parcours donné plutôt que les autres (rapports de chances)

	Parcours de type ...					
	continu	tardif	peu actif	transitoire	permanent	d'entrée
Sexe						
Femme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Homme	NS	0,16 ***	0,32 ***	NS	0,23 ***	4,29 ***
Nationalité						
Né Français	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Étranger ou devenu Français.....	NS	NS	NS	NS	0,34 *	1,99 **
Nombre d'enfants à la date de l'enquête						
Moins de deux enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Deux enfants ou plus	NS	NS	2,24 ***	0,57 **	NS	0,45 ***
Durée passée en couple entre 20 et 40 ans						
Au plus 17 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
18 ans ou plus.....	NS	1,46 *	NS	0,57 **	0,55 **	NS
Diplôme le plus élevé						
Non diplômé.....	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Brevet à bac	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Diplômé du supérieur	NS	NS	NS	0,27 ***	NS	2,45 **
Quotité la plus fréquente						
< 50 %	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
50 % ou autre	NS	NS	0,54 ***	1,88 **	NS	NS
80 %	NS	NS	0,41 ***	NS	2,63 **	NS
Statut à 40 ans						
Salarié du privé ou indépendant	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Salarié du public	NS	0,37 ***	NS	NS	NS	NS
Type d'emploi à 40 ans						
CDI ou assimilé	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
CDD et contrats courts.....	NS	NS	2,45 ***	NS	0,32 ***	0,5 **
Fonction à 40 ans						
Activité manuelle.....	2,52 ***	1,89 *	NS	0,47 **	NS	0,49 **
Activité de bureau	2,01 **	NS	NS	NS	NS	0,39 ***
Soin aux personnes	NS	3,11 ***	NS	NS	0,21 **	NS
Autres fonctions.....	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Secteur d'activité à 40 ans						
Non tertiaire.....	0,57 **	0,45 **	NS	NS	5,07 ***	2,96 ***
Commerce.....	0,48 ***	NS	NS	2,17 **	NS	1,93 *
Éducation, santé.....	NS	NS	NS	NS	3,04 **	NS
Administration	NS	NS	NS	0,21 **	3,49 **	NS
Autres services.....	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Catégorie socioprofessionnelle à 40 ans						
Cadre et assimilés.....	1,84 **	NS	NS	NS	0,25 **	NS
Non-cadre.....	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Problèmes de santé déclarés à la date de l'enquête						
Pas de problèmes de santé.....	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Des problèmes de santé.....	NS	1,44 *	1,35 *	NS	NS	0,69 *
Nombre d'observations.....	223	145	190	106	86	139

Estimation par régression logistique. Réf. : modalité de référence ; NS : non significatif à 10 % ; seuils de significativité : * 10 %, ** 5 %, *** 1 %. Les caractéristiques professionnelles sont celles de l'emploi occupé ou du dernier emploi à 40 ans.

Lecture : à caractéristiques identiques, un homme a 6,3 fois moins de chances qu'une femme (1/0,16) de suivre un parcours « temps partiel tardif » plutôt qu'un autre type de parcours.

Champ : personnes nées entre 1935 et 1964, ayant occupé un emploi à temps partiel entre 20 et 40 ans. Source : Dares-Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP), panel 2010 ; calculs Dares.

une vie de famille pesant sur la recherche d'une situation professionnelle plus pérenne.

Les parcours de type « temps partiel permanent » : un lien fort à l'emploi, des quotités de travail élevées et des situations professionnelles stables à 40 ans

Les personnes à temps partiel entre 20 et 40 ans sont 10 % à suivre un parcours de type « temps partiel permanent » (graphique 3). Il s'agit plus fréquemment de femmes (94 %). Le temps partiel s'inscrit dans une relation stable à l'emploi ; il est durable avec une quotité de travail élevée(10).

(9) Seules 30 % ont lieu l'année d'une naissance ou l'année suivante, 20 % dans les 2 à 4 ans après la dernière naissance, 50 % au-delà.

(10) Ce profil présente plusieurs points communs avec la figure de la travailleuse à temps partiel pour raisons familiales décrite dans la littérature empirique ([3], [7], [8]) : plus fréquemment employée ou profession intermédiaire, son emploi à temps partiel est plutôt durable et s'inscrit dans un contexte professionnel et familial stable.

Entre 20 et 40 ans, le temps partiel représente en moyenne 16 des 20 années en emploi. Le premier emploi à temps partiel intervient 2 ans après le premier emploi, à presque 25 ans. Le temps complet se situe en début de vie active, précédant le passage à temps partiel. Près de deux femmes sur trois qui suivent ce type de parcours passent d'un temps complet à un temps partiel l'année de la naissance d'un enfant ou l'année suivante. Le temps partiel s'effectue alors dans le cadre d'emplois longs (15 des 16 années à temps partiel). Les personnes qui suivent les parcours de type « temps partiel permanent » vivent en couple relativement moins longtemps que le reste de la population ; près de la moitié ont été en couple moins de 18 années entre 20 et 40 ans.

Ces personnes sont moins fréquemment cadres. Être cadre divise par près de 4 la chance de suivre ce parcours, ce qui pourrait être lié à une longue durée passée à temps partiel. En effet, être à temps partiel peut restreindre les opportunités de promotions, de même que la charge de travail qu'implique souvent le statut de cadre n'autorise pas toujours le recours à temps partiel. Les quotités de travail à temps partiel sont significativement plus élevées que dans les autres parcours comprenant du temps partiel. Près de la moitié des personnes exercent le plus souvent à 80 % d'un temps complet contre 30 % pour l'ensemble de la population. À l'âge de 40 ans, les personnes qui suivent ces parcours sont significativement plus souvent en CDI. C'est le cas de 90 % d'entre elles et, toutes choses égales par ailleurs, avoir un CDD ou un contrat court réduit par 3 la chance de suivre ce type de parcours. Le dernier emploi est aussi plus fréquemment exercé dans les secteurs non tertiaires (31 % contre 18 %) et, dans une moindre mesure, dans l'éducation et la santé (22 % contre 24 %). Exercer dans ces secteurs multiplie respectivement par 5 et 3 la chance de suivre ce type de parcours plutôt qu'un autre.

Pour les personnes qui suivent les parcours de type « temps partiel permanent », le temps partiel pourrait répondre à un souhait d'alléger la charge de travail pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. La réduction d'activité peut être facilitée par la stabilité du poste et des garanties sur le maintien du poste occupé (11). Il n'est pas non plus à exclure que, pour les personnes dont la vie en couple n'est pas stabilisée, le faible éloignement du temps complet réponde au souhait de maintenir une indépendance financière.

Les parcours de type « temps partiel d'entrée » : l'emploi à temps partiel comme modalité d'accès à l'emploi à temps complet

Les personnes à temps partiel entre 20 et 40 ans sont 16 % à suivre un parcours de type « temps partiel d'entrée » (graphique 3). Le temps partiel apparaît assez vite après l'entrée sur le marché du travail, mais reste minoritaire dans leur parcours. Il concerne seulement 5 des 18 années en emploi

entre 20 et 40 ans. Le premier emploi à temps partiel intervient en moyenne à presque 24 ans, soit un an et demi après le premier emploi. L'emploi à temps partiel est réalisé moins fréquemment dans le cadre d'emplois longs (2 ans en moyenne) que de périodes d'emplois courts (3 ans).

Ces parcours sont suivis à 40 % par des hommes, alors qu'ils ne représentent que 16 % de la population à temps partiel entre 20 et 40 ans. Toutes choses égales par ailleurs, moins souvent que pour les autres parcours, il s'agit de parents de deux enfants, plus fréquemment de personnes étrangères ou nées étrangères et de diplômés du supérieur. Les diplômés du supérieur qui suivent ces parcours (32 % de ces travailleurs) achèvent majoritairement leurs études entre 22 et 24 ans ; les moins diplômés entre 16 et 18 ans. Le dernier emploi occupé à l'âge de 40 ans est plus souvent en contrat sans durée définie (84 %). Il s'agit significativement plus souvent d'activités de bureau, d'enseignement ou de commercial, davantage dans les secteurs non tertiaires comme l'agriculture, l'industrie ou la construction.

Pour ces personnes, le temps partiel pourrait être un « ticket d'entrée » dans l'emploi à temps complet [9], c'est-à-dire une étape préalable pour accéder à des conditions d'emploi stables, en contrat à durée indéterminée et en adéquation avec les compétences des personnes. La période à temps partiel constituerait alors soit une période d'acquisition de compétences spécifiques, soit une période de probation permettant de signaler et de valoriser les compétences auprès des employeurs.

Au fil des générations, le temps partiel se diffuse auprès des mères et comme modalité d'accès à certains emplois qualifiés

Entre les générations 1935-39 et 1960-64, la proportion de personnes à temps partiel qui suivent les parcours de type « temps partiel continu » et « temps partiel transitoire » tend à croître, celle des parcours de type « temps partiel tardif » et « temps partiel peu actif » à baisser, mais ces tendances connaissent des inflexions plus ou moins marquées à partir des générations du baby-boom (graphique 4). Par rapport à ses aînées, la génération 1945-49 marque une rupture. Les personnes qui suivent les parcours de type « temps partiel d'entrée » et « temps partiel tardif » y sont nettement plus nombreuses, à l'inverse de celles qui suivent les parcours de type « temps partiel peu actif » et « temps partiel continu ». Sur les générations suivantes, nées à partir des années 1950, cette évolution se renverse en partie. Les parcours « temps partiel tardif » et « temps partiel d'entrée », qui concernaient chacun le quart des personnes nées entre 1945 et 1949, ne sont plus suivis que par, respectivement, un travailleur à temps partiel sur dix et un sur six de la génération 1960-64. Les parcours « temps partiel continu » et « temps partiel transitoire », qui représentaient chacun un parcours sur dix de la génération 1945-49, concernent respecti-

vement un parcours sur trois et un sur deux au sein de la génération 1960-64.

Ces évolutions rendent compte de deux dynamiques : une modification du profil des personnes connaissant un épisode de temps partiel et un changement des parcours suivis par certains profils de travailleurs à temps partiel.

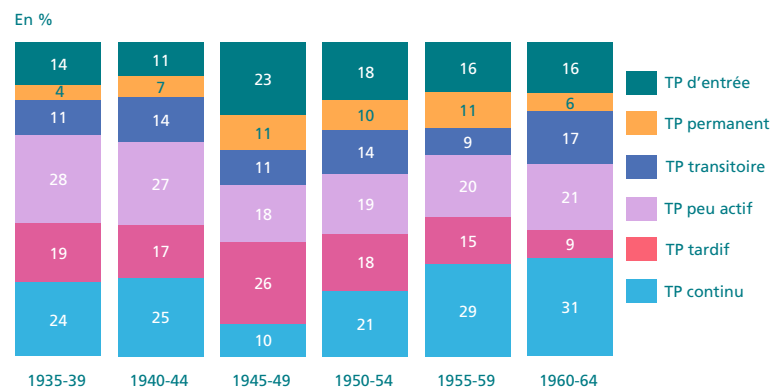
Au fil des générations, la proportion de parents d'au moins deux enfants et de diplômés du supérieur s'accroît (12) (tableau 4). Alors qu'au sein de la génération 1935-39, six travailleurs sur dix ont au moins deux enfants, ils sont neuf sur dix de la génération 1940-44 et au moins huit sur dix dans les générations 1950 à 1959. Cette augmentation de la proportion de parents de deux enfants parmi la population à temps partiel correspond à un recours plus fréquent au temps partiel pour des raisons familiales. Elle ne se matérialise pas par une modification des parcours suivis par la génération 1940-44 par rapport à la génération précédente – la représentativité de chaque type de parcours est peu différente de celle de la génération 1935-39. Toutefois, elle pourrait expliquer la part croissante des parcours « temps partiel continu » pour les générations nées à partir des années 1950, le temps partiel autour de 30 ans se substituant alors pour une large part à l'inactivité des parcours « temps partiel tardif ». Au fil des générations, la proportion des diplômés du supérieur augmente également, passant de 10 % à 24 % entre les générations 1935 et 1964, évolution qui est similaire à celle de la population en emploi (13). La génération 1945-49 compte une proportion de diplômés du supérieur notablement plus élevée dans la population à temps partiel (26 %), ce qui pourrait expliquer la part plus importante de personnes suivant les parcours de type « temps partiel d'entrée » (23 %, graphique 4).

L'évolution de la représentativité des types de parcours au fil des générations résulte aussi d'une modification des parcours suivis par certains profils de travailleurs à temps partiel. Par exemple (14), les femmes ayant au moins deux enfants et dont le dernier emploi à 40 ans est un contrat court suivent principalement des parcours de type « temps partiel peu actif » (45 %) et, en moindre proportion des parcours « temps partiel continu » (23 %) et des parcours « temps partiel tardif » (16 %). Les parcours « temps partiel tardif » sont moins fréquemment suivis par les générations du baby-boom (8 %) que par leurs aînées (17 %). Cela concorde avec le fait que les femmes qui recourent au temps partiel pour des raisons familiales ont, au fil des générations, des parcours moins durablement interrompus et que certaines d'entre elles reprennent une activité professionnelle à temps partiel.

L'évolution des parcours professionnels de générations successives de personnes travaillant, à un moment donné, à temps partiel entre 20 et 40 ans rend compte à la fois de la modification des comportements d'activité des femmes et de l'émer-

Graphique 4

Représentativité de chaque type de parcours par génération



Lecture : 24 % des personnes nées entre 1935 et 1939 ont un parcours de type « temps partiel continu ».
Champ : personnes nées entre 1935 et 1964, ayant occupé un emploi à temps partiel entre 20 et 40 ans.
Source : Dares-Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP), panel 2010 ; calculs Dares.

Tableau 4

Proportion de parents de deux enfants et de diplômés du supérieur dans la population en emploi entre 20 et 40 ans, par génération

	1935-39	1940-44	1945-49	1950-54	1955-59	1960-64
Parents de deux enfants ou plus	69,6	75,7 ***	68,0 NS	72,2 NS	73,3 *	69,1 NS
Diplômés du supérieur	6,9	12,7 ***	17,1 ***	19,0 ***	18,8 ***	24,9 ***
A été à temps partiel						
Parents de deux enfants ou plus	61,0	89,3 ***	70,8 NS	80,0 ***	81,0 ***	70,6 NS
Diplômés du supérieur	9,9	14,8 NS	26,4 ***	22,1 **	20,6 *	23,6 **

Seuils de significativité des différences par rapport à la génération 1935-39 : *** 1 %, ** 5 %, * 10 % ; NS : non significatif à 10 %.

Lecture : 89 % des personnes nées entre 1940 et 1944 connaissant un épisode de temps partiel entre 20 et 40 ans ont au moins deux enfants. Cette proportion est significativement plus élevée que pour la génération 1935-39.

Champ : personnes nées entre 1935 et 1964, ayant occupé un emploi entre 20 et 40 ans.

Source : Dares-Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP), panel 2010 ; calculs Dares.

gence du temps partiel comme nouvelle modalité d'embauche. Les générations récentes de femmes connaissent un épisode de temps partiel là où leurs aînées auraient été inactives voire auraient uniquement travaillé à temps complet. Lorsque les enfants sont petits, le temps partiel se présente ainsi comme un substitut au temps complet ou à l'inactivité. Pour les travailleurs qualifiés, le temps partiel est plutôt associé à une stabilité de la situation professionnelle, servant de tremplin en début de vie active vers des postes en CDI à temps plein ou offrant un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Pour les peu qualifiés, en revanche, le temps partiel apparaît à la fois comme un attribut et un accélérateur de fragilisation sur le marché du travail.

Karine Briard (DARES).

(12) Les générations successives de travailleurs à temps partiel ne se distinguent pas significativement par la proportion d'hommes, de personnes nées non Françaises ou, à 40 ans, par la proportion de cadres et de travailleurs en contrats courts. Des tendances se dessinent, mais les effectifs sont insuffisants pour confirmer leur significativité.

(13) Les proportions de diplômés du supérieur calculées à partir de SIP concordent avec celles issues de l'enquête Emploi [10].

(14) La faiblesse des effectifs ne permet pas d'étudier chacun des six profils de façon détaillée.

Encadré 1 - L'enquête Santé et itinéraire professionnel

L'étude exploite le panel de l'enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP) constitué de 11 220 personnes habitant en ménage ordinaire, interrogées en 2006/2007 et 2010 sur leurs histoires professionnelle, familiale et de santé. L'enquête est représentative de la population générale.

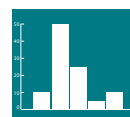
L'enquête permet de reconstituer le parcours professionnel des personnes et de situer dans le temps des événements marquants de leur vie familiale et privée. En particulier, sont mentionnées les périodes d'emploi, selon qu'elles durent plus ou moins de 5 ans chez le même employeur, ainsi que les périodes d'inactivité ou de non-emploi : études, chômage d'un an ou plus, congé parental, retraite-préretaire, période d'inoccupation d'un an ou plus, arrêt de travail de plus de six mois, formations d'au moins un an. Sont également indiqués la date de fin d'études, le niveau de diplôme, la situation professionnelle lors des différents emplois occupés (catégorie socioprofessionnelle, statut, secteur, quotité de travail...), ainsi que diverses informations sur la situation familiale, comme les années de naissance des enfants et les années de mises en couple et de séparations.

L'étude retient une acception stricte de l'emploi, ne considérant les personnes en emploi que lorsqu'elles se situent dans une période d'emploi long ou une période d'emploi court « principalement en emploi », c'est-à-dire dont la durée en emploi est majoritaire. Les épisodes d'emplois courts déclarés comme « principalement au chômage » sont considérés comme des périodes de chômage, et les épisodes « principalement en inactivité » ou « autre » – lorsque la personne enquêtée ne considère aucune situation comme principale – comme de l'inactivité. Lorsque des emplois sont occupés simultanément, seules les caractéristiques du premier emploi sont retenues. En particulier, la quotité de temps de travail ne reflète pas les éventuels cumuls d'activité.

Pour en savoir plus

- [1] Gubian A., Ponthieux S. (2000), « Emplois non qualifiés, emplois à bas salaires et mesures d'allègement du coût du travail », *Premières Synthèses* n° 51.1, Dares.
- [2] Ulrich V., Zilberman S. (2007a), « De plus en plus d'emplois à temps partiel au cours des vingt-cinq dernières années », *Premières Synthèses* n° 39.3, Dares.
- [3] Ulrich V., Zilberman S. (2007b), « Six figures de l'emploi à temps partiel », *Premières Synthèses* n° 39.4, Dares.
- [4] Pak M. (2013), « Le travail à temps partiel », *Synthèses Stat'* n° 4, Dares, juin.
- [5] Briard K., Calavrezo O. (2016), « Les femmes à temps partiel et complet : quels parcours professionnels, quels profils ? », *Document d'études* n° 199, Dares, juillet.
- [6] Briard K. (2016), « Le temps partiel avant 40 ans : quels parcours, quels comportements d'activité ? », *Document d'études* n° 200, Dares, juillet.
- [7] Bourreau-Dubois C., Guillot O., Jankeliowitch-Laval E. (2001), « Le travail à temps partiel féminin et ses déterminants », *Économie et statistique* n° 349-350, Insee, p. 41-61.
- [8] Galtier B. (1999a), « Les temps partiels : entre emplois choisis et emplois "faute de mieux" », *Économie et statistique* n° 321-322, Insee, p. 57-77.
- [9] Galtier B. (1999b), « Le temps partiel est-il une passerelle vers le temps plein ? », *Économie et statistique* n° 321-322, Insee, p. 79-87.
- [10] Clerc M.-É., Monso O., Pouliquen E. (2011), « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », *Insee Références – L'économie française*, p. 47-67.

Données des graphiques et tableaux accessibles au format excel



DARES ANALYSES

est édité par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares),

39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr> (Publications)

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Anne Delahaye**

Secrétariat de rédaction : **Marie Avenel, Thomas Cayet**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Abonnement aux avis de parution de la Dares : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.